

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19960 - 77EME ANNÉE

Transition énergétique du territoire Nord

Signature de convention cadre entre la CINOR et le SIDELEC Réunion : Ansanm, ansanm contre le réchauffement climatique !



Maurice Gironcel et Stéphane Dijoux avec à leur droite Denise Hoarau, représentante de la CIVIS, lequel EPCI emboîtera le pas à la CINOR en signant elle aussi, après adoption de son PCAET, une Convention-cadre de partenariat avec le SIDELEC Réunion.

Le chantier lié à la transition énergétique du territoire Nord de La Réunion a amorcé hier un tournant important avec la signature d'une convention cadre de partenariat liant la CINOR au SIDELEC Réunion autour d'un programme d'actions visant l'identification, à la

Réunion que le SIDELEC, en particulier, souhaite voir se généraliser à l'échelle de l'île.

D'un côté : un Syndicat d'électricité ayant pris un engagement majeur :

« Faire de La Réunion une île verte ! ».

De l'autre : Un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) qui a fait de la lutte contre le réchauffement climatique la colonne vertébrale de son projet politique « Terre d'Avenir 2021-2030 ».

Ces deux collectivités, à la pointe du Développement Durable que sont le SIDELEC Réunion et la CINOR ont réaffirmé hier leur volonté de poursuivre leur rôle pionnier dans ce domaine en signant une convention cadre de partenariat pour la transition énergétique du territoire Nord de La Réunion.

Une cérémonie déroulée lors d'une conférence de presse organisée au SIDELEC Réunion et dont le coup d'envoi a été donné par Maurice Gironcel.

« L'énergie verte pour tous les Réunionnais »

En tant que président du syndicat d'électricité, il a d'abord, présenté le rapport d'activités 2020 ainsi que les orientations 2020-2026 avant de se plier « avec fierté et honneur » mais cette fois-ci en tant que président de la CINOR à la co-signature avec Stéphane Dijoux, premier vice-président du SIDELEC de la convention cadre liant les deux partenariats.

Soulignant que l'ambition du SIDELEC, « c'est l'énergie verte pour tous les Réunionnais », Maurice Gironcel a présenté les orientations-phares 2020-2026 visant l'accompagnement de la transition énergétique de La Réunion :

– « Sensibiliser les consomma-

teurs sur les effets du réchauffement climatique,

– S'engager dans le défi de la mobilité durable,

– Rénover le réseau d'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie et coûts de fonctionnement,

– Soutenir les projets d'auto-consommation,

– Faire de Mafate un village solaire,

– Le développement des énergies vertes pour lutter contre l'émission de gaz à effet de serre,

– L'accompagnement et le conseil des collectivités et des pétitionnaires pour réduire la consommation d'énergie ».

« L'objectif c'est de réduire les émissions de gaz à effet de serre en arrivant à l'autonomie énergétique et à la production d'une énergie 100 % verte en 2030 (...) C'est une nouvelle dynamique pour bâtir un service public durable. Avec les 24 communes-membres et plus de 20 millions d'euros investis chaque année, le SIDELEC est engagé pour un développement responsable du territoire, créateur de richesse et d'emploi » a poursuivi Maurice Gironcel avant de co-signer en tant que président de la CINOR la convention cadre de partenariat pour la transition énergétique avec Stéphane Dijoux, le 1er Vice-Président du SIDELEC qui s'est déclaré « très honoré de co-signer cette convention » s'articulant autour des deux axes suivants :

– La maîtrise de la Demande en Energie et Efficacité énergétique,

– L'utilisation des énergies renouvelables et mobilité durable.

Vers d'autres partenariats

« C'est une première à l'échelle de l'île que le SIDELEC s'inscrive dans cette dynamique et c'est un premier pas avec la CINOR et je m'en félicite. J'appelle de tous mes vœux que cette initiative se généralise avec tous les EPCI. D'autant que nous partageons le même objectif commun qui est d'accompagner la transition énergétique ». Un vœu qui prendra plus de forme et force avec la co-signature prochainement entre le SIDELEC Réunion et la CIVIS, une fois que cette dernière aura adopté son Plan Climat Air Energie.

Les petites rivières faisant de longs ruisseaux, gageons que la précieuse et déterminante contribution versée hier au vaste chantier de la transition énergétique à travers cette convention cadre de partenariat pour la transition énergétique du territoire Nord interviendra comme une graine qui ensemencera le sol de toute La Réunion.

La lutte pour une société nouvelle sous le signe du partenariat renforcé a en tout cas pris un virage hier à l'initiative du SIDELEC Réunion et de la CINOR, tous deux présidés par Maurice Gironcel.

M.S.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

L'OCDE signe la fin des paradis fiscaux pour les multinationales

Un accord de l'OCDE, signé par 136 pays, sonne la fin des paradis fiscaux pour les multinationales ! Un taux minimal d'imposition de 15 % pour les entreprises sera appliqué à l'échelle mondiale à la suite de ce consensus.

L'OCDE a annoncé vendredi la conclusion d'un accord définitif sur une réforme de la fiscalité internationale établissant un taux minimum d'imposition sur les sociétés de 15 %. Cet accord, qualifié d'« historique » par la secrétaire américaine au Trésor, Janet Yellen, et de « révolution fiscale » par le ministre français de l'Economie, Bruno Le Maire, a été accepté par 136 pays et juridictions qui représentent plus de 90 % du produit intérieur brut mondial, a précisé l'organisation basée à Paris.

Après un accord politique annoncé en juillet, les pays impliqués dans les négociations ont entériné ses paramètres techniques. L'accord vise à mettre un terme à la « course vers le bas » entamée il y a une quarantaine d'années par les États dans le but d'attirer des investissements et des emplois en ne taxant que faiblement les entreprises multinationales et en leur permettant de s'installer où bon leur semble. Entamées il y a quatre ans, les négociations ont connu une nouvelle impulsion grâce au soutien du président américain Joe Biden et aux coûts engendrés par la crise du coronavirus, qui ont creusé les déficits publics et contraint les États à chercher de nouvelles recettes.

Selon l'OCDE, l'accord va permettre aux pays signataires de collecter chaque année 150 milliards de dollars (130 milliards d'euros) supplémentaires, qui échappaient jusqu'alors à l'impôt, tandis que le produit des taxes sur quelque 125 milliards de dollars de bénéfices sera reversé aux pays dans lesquels les multinationales réalisent leur chiffre d'affaires. Les négociations menées dans tous les forums économiques ont permis de convaincre la plupart des pays réfractaires, dont l'Irlande, l'Estonie et la Hongrie qui ont finalement signé l'accord, comme la totalité des autres pays membres de l'OCDE et du G20. En revanche, le Kenya, le Nigeria, le Pakistan et le Sri Lanka n'ont pas rejoint l'accord pour le moment, a précisé l'OCDE. Certains pays en développement qui souhaitaient un taux plancher plus élevé, ont estimé que leurs intérêts avaient été ignorés au profit de ceux de pays plus riches comme l'Irlande, qui a refusé de signer un accord prévoyant un impôt minimum supérieur à 15 %. Il a fallu choisir entre le « mauvais et le pire », avait résumé jeudi le ministre argentin de l'Economie, Martin Guzman.

Même imparfait, l'accord conclu vendredi devrait permettre d'empêcher les grands groupes de déclarer leurs bénéfices dans des pays à faible taux d'imposition, indépendamment de l'endroit où se trouvent leurs clients, un problème qui devenait de plus en plus pressant face aux géants du numérique dont les activités traversent les frontières. Le texte va désormais être soumis aux ministres des Finances du G20, en vue d'une adoption formelle lors d'une réunion à Washington la semaine prochaine. C'est un pas vers la justice fiscale. Mais il convient de rapporter qu'on a pu péniblement installer un impôt sur les bénéfices minimums pour les multinationales fixé à 15 %, pendant que les TPE et les PME seront taxés au terme de la réforme à 25 %. Il reste encore du chemin.

« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. » art 13 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen 1789

David Gauvin

Oté

Biyé mové zimère :

Kan ou lé pa o kouran aköz wi ransègn pa ou avan koz initil ?

Sansa aköz wi fèrm pa out také sinploman..

Mézami, souvan dé foi, wi antande dann bande sobatkoz demoune i pran la parol. Pou di sak zot i panss dann lo déba é sa lé bien normal. Aköz ou va vni in déba épi wi dira pa sak wi panss. Sré pa normal ditou ! Astèr-la ou néna lo shoi rant prèsh lo fo pou k'i réponde aou lo vré, sansa aporte oute poinnvé. Konmsa lé bon : in sobatkoz sé in sobatkoz é ou lé la pou sobate é pou kozé.

Mé si wi larg la soss, wi di inn-dé parol anlèr épi wi filosh an zanguie, la lé pa normal ditou sirtou kan demoune i koné aou, ou sé in om piblik é lo piblik lé kapab prande aou pou in moune i koné pa sak demoune normal i koné. antouléka i konpran pa pou kossa ou la fé in kozman konmsa épi shape lo maye apré. san lèss demoune réponde aou.

Pou kossa mi di sa ?

Pars dann in konféranss néna a popré in somenn téi porte dsi la késtyon shagos é dsi lo zizman la kour internasyonal zistiss La Haye la pran épi la done tor la GB pou la fasson li la pa aplike lo loi dsi la dékolonizasyon épi dsi la fasson bande shagossien lété déporté dann lil moris épi Sésèl avèk lintèrdikssyon rotourn dann zot péi natal. In moune normal a popré informé dann lopinyon piblik rényonèze i koné sa sirtou ké dopi vintyème syèkl bande progrèssist rényoné la ansèrv rolé pou linformasyon dsi la késtyon shagoss

épi dsi la solidarité-san vanté ni pé di lo pèp rényoné sé lo promyé solidèrè avèk lo pèp shagoss é shake ané nou la gingn lokazyon prouvé.

Ala ké in pèrsonalilé bien konu, touzour apré konbate konte linégalité épi lo sor ankor inzist – défoi rassist-bande rényoné i sibi ankor dann noute péi é la plipar d'tan li néna rézon dann son bande zistèrvanssion mé ala ké so foi issi li domande pou kossa bande shagossien i soufèr in sor konm ni koné dopi 49 zané é sé solman koméla ké bande rényoné i anparl de sa. Lo kou lété inziste épi malonète, pars téi gnor toute sak bande progrèssist rényoné i fé an solidarité par rapor bande shagossien.

Son latak té i mérite réponss, mé kan la réponde ali, li té fine filoshé é sa lé pa bien pou in pèrsonnalilé konmsa : lé pa normal lo moune i gnor l'aktyalilé konmsa, é lé pa normal in lagrèssion konmsa. Toussa pou kèl rézilta ? Sinploman i fodra méfyé kan li va pran in pozission piblik pars i konétra pa si li di lo vré, sansa si li di lo fo, si li koze an konéssans de koze sansa sinploman la boush rouvèr...

Justin